



# NOTE D'INFORMATION

n° 20.50 – Décembre 2020

## Les personnels de l'Éducation nationale en 2019-2020

Cette étude présente une synthèse du BSN 2019-2020 en ligne où de nombreux tableaux complémentaires sont disponibles (voir « Pour en savoir plus »).

Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports  
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Auteurs : Danielle Prouteau, DEPP-A2  
Édition : Bernard Javet  
Maquettiste : Anthony Fruchart  
e-ISSN 2431-7632

► En 2019-2020, 1,2 million de personnes sont rémunérées au titre de l'Éducation nationale : 886 000 appartiennent à un corps enseignant dans les secteurs public et privé sous contrat et 268 000 autres personnels exercent dans les écoles et les établissements scolaires du secteur public, les services déconcentrés et l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, au titre de l'enseignement scolaire. Les effectifs des personnels augmentent de 1,6 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la forte croissance des recrutements d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Les enseignants fonctionnaires ont en moyenne 16 ans d'ancienneté en activité dans un corps enseignant. Le nombre d'admis aux concours enseignants baisse en 2019. Depuis 2010, la part des femmes parmi les personnels de l'Éducation nationale poursuit sa progression, très forte chez les non-enseignants (+ 6 points), plus modérée chez les enseignants (+ 1,5 point).

► En 2019-2020, 1,2 million de personnes, dont 73 % de femmes, exercent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre de l'Éducation nationale, ce qui représente plus de la moitié (autour de 56 %) de l'ensemble des effectifs de la fonction publique d'État hors établissements publics à caractère administratif (EPA) ► **figure 1**. Une grande majorité des personnels, soit 886 000 personnes, appartient à un corps enseignant du secteur public ou privé sous contrat en 2019-2020. L'enseignement aux élèves est l'activité principale de ces personnes. À la rentrée 2017, elle est effectuée par 97,6 % d'entre eux (voir « Pour en savoir plus »). Les autres agents des corps enseignants (2,4 %) ont une activité différente (direction d'établissement du second degré, direction d'école sans enseignement, fonctions administratives en rectorat, animation pédagogique, etc.). Les 268 000 agents qui n'appartiennent pas à un corps enseignant ont des affectations très variées, dans les établissements scolaires du secteur public, les services déconcentrés (rectorats et services départementaux), ou l'administration centrale.

Depuis l'année scolaire précédente, hors étudiants en situation d'apprentissage du métier d'enseignant, apprentis non enseignants, administration centrale et service inter-académique des examens et concours (SIEC), les effectifs des personnels de l'Éducation nationale ont augmenté de 1,6 % ► **figure 2**. Les effectifs des enseignants sont en légère diminution (-0,4 %), tandis que ceux des non-enseignants progressent nettement (+ 9 %). Cette augmentation est portée par celle du nombre des non-titulaires,

et particulièrement par les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dont les recrutements ont très fortement augmenté. L'évolution des deux dernières années prolonge la tendance observée sur huit ans. Au global entre les années 2010-2011 et 2018-2019, le nombre d'enseignants progresse

légèrement (+ 0,4 % par an), surtout dans le public. Si le nombre des non-enseignants est en hausse sur cette période, c'est uniquement dû à la progression considérable des effectifs des AESH (+ 18,4 % par an entre 2010-2011 et 2018-2019). Pour les autres non-enseignants, les effectifs progressent peu sur la période (+ 0,3 % par an entre 2010-2011

### ► 1 Personnels enseignants et non enseignants rémunérés par l'Éducation nationale

|   | 2010-2011        |             | 2015-2016        |             | 2019-2020        |             |
|---|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
|   | Effectifs        | % femmes    | Effectifs        | % femmes    | Effectifs        | % femmes    |
| <b>Enseignants</b>  | <b>864 962</b>   | <b>69,5</b> | <b>868 277</b>   | <b>70,3</b> | <b>885 931</b>   | <b>71,0</b> |
| Titulaires ou assimilés   | 821 894          | 69,8        | 813 316          | 70,9        | 822 666          | 71,9        |
| Non-titulaires  | 43 068           | 63,6        | 54 961           | 61,9        | 63 265           | 60,3        |
| <b>Non-enseignants</b>  | <b>191 662</b>   | <b>72,4</b> | <b>199 196</b>   | <b>73,3</b> | <b>267 691</b>   | <b>78,4</b> |
| Titulaires  | 103 363          | 75,1        | 102 803          | 75,4        | 101 392          | 76,1        |
| Non-titulaires <sup>1</sup>   | 88 299           | 69,3        | 96 393           | 71,1        | 166 299          | 79,8        |
| <b>Ensemble des personnels, hors apprentis, étudiants en préprofessionnalisation, administration centrale et SIEC</b> | <b>1 056 624</b> | <b>70,0</b> | <b>1 067 473</b> | <b>70,9</b> | <b>1 153 622</b> | <b>72,7</b> |
| Étudiants en situation d'apprentissage du métier d'enseignant <sup>2</sup>  | 5 324            | 79,7        | 4 397            | 78,9        | 5 596            | 77,3        |
| Apprentis non enseignants <sup>3</sup>  |                  |             | 1 209            | 66,0        | 556              | 69,1        |
| Personnels en administration centrale ou au SIEC <sup>4</sup>   |                  |             | 2 987            | 60,6        | 3 071            | 61,0        |
| Personnels non affectés <sup>5</sup>  | 13 600           | 66,8        | 12 572           | 70,8        | 11 227           | 72,9        |
| <b>Ensemble des personnels</b>  | <b>1 075 548</b> | <b>70,0</b> | <b>1 088 638</b> | <b>70,9</b> | <b>1 174 072</b> | <b>72,7</b> |

1. Les effectifs des non-titulaires sont sous-estimés en 2015-2016 et 2019-2020, tous les AESH n'étant pas présents dans BSA à la date d'observation du 30 novembre.

2. Cette catégorie regroupe d'une part les étudiants français qui apprennent le métier enseignant (apprentis enseignants, oncontractuels alternant, et depuis la rentrée 2019-2020 assistants d'éducation en parcours de professionnalisation), et d'autre part les assistants de langue étrangère, qui interviennent auprès de l'enseignant de langues pendant le cours et dans le cadre des projets internationaux de l'établissement.

3. Les apprentis ne sont pas recensés avant 2015-2016.

4. SIEC = Service interacadémique des examens et concours. Les effectifs des personnels de ce service et de l'administration centrale ne sont pas disponibles avant 2015-2016.

5. Les personnels non affectés sont les agents en congé longue durée ou congé de formation professionnelle.

**Note :** les données présentées dans ce tableau et les suivants portent sur les effectifs physiques des personnels.

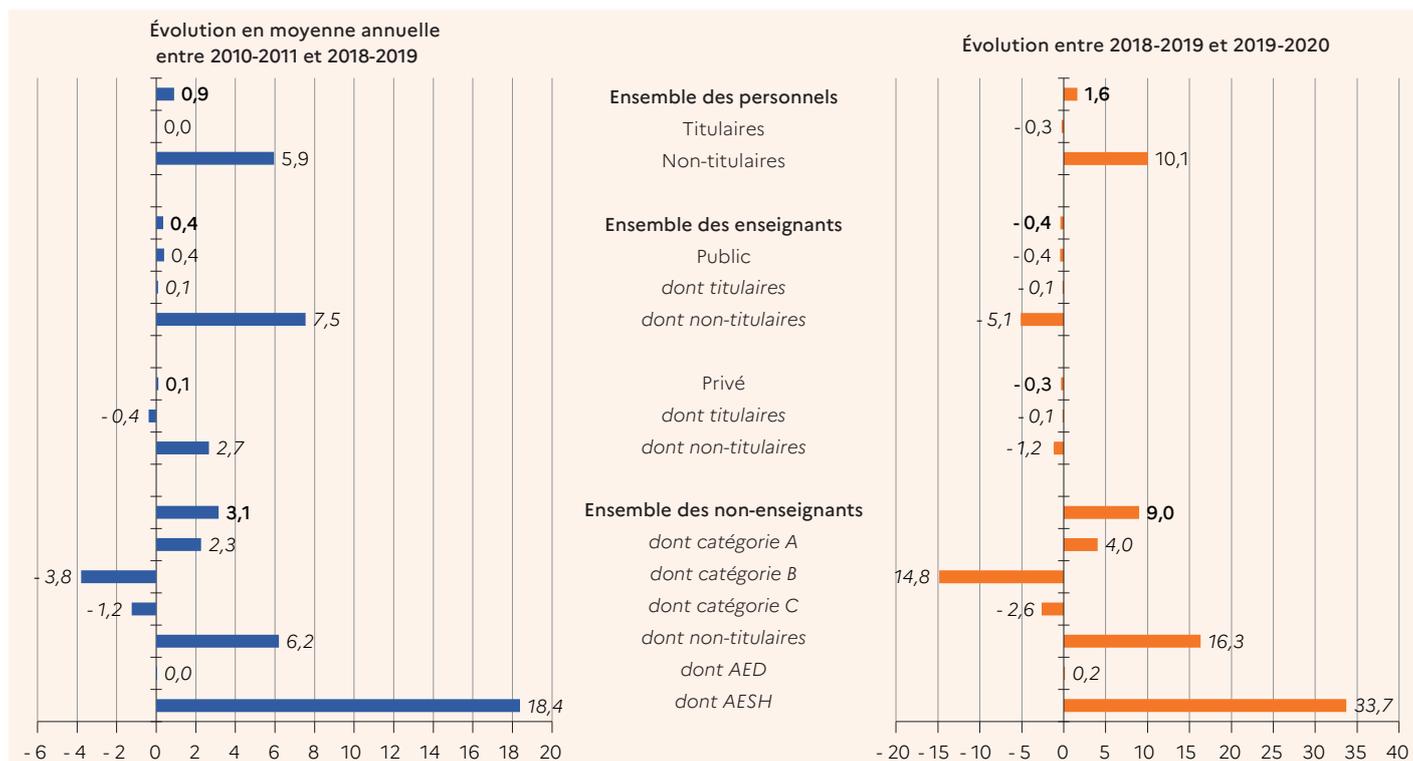
L'ensemble des enseignants des secteurs publics et privés sous contrat sont rémunérés par l'Éducation nationale. En revanche, seuls les non-enseignants du secteur public dépendent de ce ministère. En outre, les personnels techniques, ouvriers et de service qui travaillent dans les collèges et lycées dépendent des régions et départements, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) dépendent des communes. Ils ne sont pas recensés dans les effectifs de l'Éducation nationale et ne sont donc pas pris en compte.

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), personnels rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre.

**Source :** MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2010,2015 et 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.50. © DEPP

## ► 2 Évolution des effectifs de personnels, hors administration centrale et SIEC, hors apprentis



**Lecture :** entre les années scolaires 2010-2011 et 2018-2019, les effectifs de personnels ont progressé en moyenne de 0,9 % par an. Ils ont ensuite progressé de 1,6 % sur la dernière année.

**Note :** la progression des effectifs des AESH est sous-estimée, tous ces agents n'étant pas présents dans BSA à la date d'observation du 30 novembre.

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), personnels rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre, hors SIEC, administration centrale et étudiants en situation d'apprentissage du métier d'enseignant.

**Source :** MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2010 à 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.50. © DEPP

et 2018-2019). Ils diminuent même parmi les titulaires, pour les catégories B et C (voir *infra*). Entre 2010-2011 et 2019-2020, la part des femmes parmi l'ensemble des agents a augmenté de près de 3 points passant de 70 % à 73 %. Chez les enseignants, la hausse de 1,5 point est due à l'augmentation du nombre de femmes parmi les titulaires (+ 1,6 point), leur poids parmi les enseignants non titulaires ayant diminué en neuf ans (- 3,3 points). La fréquence accrue des recrutements masculins parmi les non-titulaires contribue à expliquer la baisse de la part des femmes dans cette population. En 2010, les hommes constituaient déjà plus d'un tiers des effectifs, en 2019, ils en représentent 40 %. Chez les non-enseignants, la féminisation se poursuit fortement depuis 2010-2011 (+ 6 points), moins chez les titulaires (+ 1 point) que chez les non-titulaires (+ 10,5 points) en raison du nombre croissant d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, dont les effectifs sont très largement féminins.

### Les enseignants fonctionnaires ont en moyenne 16 ans d'ancienneté en activité dans un corps enseignant

Parmi les enseignants, 84 % relèvent du secteur public : 40 % dépendent d'un corps du premier degré et 44 % d'un corps du second degré ► **figure 3**. Dans le secteur

privé sous contrat, les effectifs des corps du premier degré sont deux fois moins importants que ceux du second degré : ils totalisent 5 % des enseignants contre 11 % pour les corps du second degré. Les femmes constituent 71 % des effectifs enseignants. Leur part est plus importante dans le privé (74 %) que dans le public (70 %). Elles sont prédominantes dans le premier degré, où elles représentent 92 % des effectifs dans le privé et 84 % dans le public, mais sont également majoritaires dans le second degré (66 % des effectifs dans le privé et 58 % dans le public). Sur les dix dernières années, la féminisation s'est accentuée dans le secteur

public (+ 1,9 point) et nettement plus dans le premier degré (+ 3,1 points) que dans le second (+ 0,5 point). La part des femmes dans l'enseignement privé sous contrat demeurent stable dans l'ensemble (+ 0,1 point). Elle augmente légèrement dans le premier degré (+ 0,8 point) et régresse dans le second (- 0,3 point). Dans le secteur public, en moyenne, les enseignants fonctionnaires ont 16 ans d'ancienneté en activité dans un corps enseignant. Les hommes sont légèrement plus anciens que les femmes dans les deux degrés d'enseignement. Dans le premier degré, les enseignants sont fonctionnaires

## ► 3 Personnels des corps enseignants en 2010-2011 et 2018-2019

|                                 |  | Effectifs 2010-2011 | % femmes (2010-2011) | Effectifs 2019-2020 | % femmes (2019-2020) | % sur total (2019-2020) |
|---------------------------------|--|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-------------------------|
| <b>Secteur public</b>           | Premier degré                                      | 340 438             | 80,6                 | 353 483             | 83,7                 | 39,9                    |
|                                 | Second degré                                       | 384 246             | 57,9                 | 391 426             | 58,4                 | 44,2                    |
|                                 | Titulaires   | 702 222             | 69,0                 | 706 773             | 71,3                 | 79,8                    |
|                                 | Non-titulaires                                     | 22 462              | 55,2                 | 38 136              | 54,5                 | 4,3                     |
|                                 | <b>Ensemble du secteur public</b>                  | <b>724 684</b>      | <b>68,5</b>          | <b>744 909</b>      | <b>70,4</b>          | <b>84,1</b>             |
| <b>Secteur privé</b>            | Premier degré                                      | 45 912              | 90,7                 | 46 028              | 91,5                 | 5,2                     |
|                                 | Second degré                                       | 94366               | 66,2                 | 94 994              | 65,9                 | 10,7                    |
|                                 | Ensemble sur échelle de rémunération de titulaires | 119 672             | 74,5                 | 115 893             | 75,4                 | 13,1                    |
|                                 | Ensemble maîtres délégués                          | 20 606              | 72,7                 | 25 129              | 69,1                 | 2,8                     |
|                                 | <b>Ensemble du secteur privé</b>                   | <b>140 278</b>      | <b>74,2</b>          | <b>141 022</b>      | <b>74,3</b>          | <b>15,9</b>             |
| <b>Ensemble des enseignants</b> |  | <b>864 962</b>      | <b>69,5</b>          | <b>885 931</b>      | <b>71,0</b>          | <b>100,0</b>            |

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), personnels rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre, hors SIEC, administration centrale et étudiants en situation d'apprentissage du métier d'enseignant.

**Source :** MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2010 et 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.50. © DEPP

en activité depuis 17,7 ans pour les hommes et 15,8 ans pour les femmes, ces dernières étant proportionnellement plus nombreuses parmi les jeunes enseignants. En effet, les recrutements effectués dans le premier degré public entre 2013 et 2019 sont encore plus féminisés que le sont l'ensemble des professeurs des écoles ► **figure 4**. Dans le second degré, la différence d'ancienneté est plus faible : les hommes ont une ancienneté moyenne d'enseignant fonctionnaire de 16,7 ans, les femmes, de 16,3 ans.

Dans les deux degrés, la part des enseignants des deux sexes ayant 6 à 10 ans d'ancienneté est moins forte. Cela s'explique par l'application de la réforme du recrutement des enseignants qui a porté le niveau requis pour accéder aux concours de la licence au master, réduisant ainsi le vivier des candidats et donc les recrutements entre 2010-2011 et 2013-2014.

### Le nombre des enseignants non titulaires diminue en 2019, après plusieurs années de hausse

Le nombre des enseignants a légèrement décliné depuis l'année scolaire précédente (- 0,4 %) dans des proportions équivalentes dans les deux secteurs, en raison de la baisse des effectifs des non-titulaires, très nette dans le secteur public (- 5,1 % en 2019 par rapport à 2018, contre - 1,2% dans le secteur privé). Globalement, le nombre d'enseignants titulaires ou assimilés est stable par rapport à 2018-2019 (- 0,1 %).

Dans le public, la tendance s'inverse pour les effectifs des enseignants non titulaires, en forte baisse par rapport à l'année précédente, alors qu'ils ont progressé de 7,5 % par an entre 2011 et 2018. La hausse du nombre de titulaires observée depuis 2014-2015

s'interrompt. Leurs effectifs sont du même ordre qu'en 2018.

Dans l'enseignement privé sous contrat, le nombre total d'enseignants assimilés titulaires demeure stable, poursuivant la tendance observée les années précédentes. En revanche, le nombre de maîtres délégués baisse pour la deuxième année consécutive.

### Les admissions aux concours baissent en 2019

En 2019, 22 400 candidats ont été admis à un concours externe ou interne au métier d'enseignant du public et 3 900 à ceux du privé. Par rapport à 2018, le nombre d'admis diminue de 10 % dans le premier degré public et de 7 % dans le second degré public. La baisse du nombre de postes offerts aux concours externes ainsi que celle des candidatures contribuent à expliquer cette diminution. Dans l'enseignement privé, le nombre d'admis augmente de 7 % dans le premier degré et diminue de 3 % dans le second degré.

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 30 septembre 2019, 13 800 enseignants du secteur public et 3 000 de ceux du secteur privé sont partis en retraite. Dans les deux secteurs, le nombre des départs à la retraite a baissé au cours de la dernière décennie, sous l'effet conjugué de la démographie et des réformes des retraites mises en œuvre depuis 2004. En outre, dans le premier degré, la baisse de la part de professeurs des écoles ayant fait quinze ans de services en tant qu'instituteurs et pouvant ainsi partir à 57 ans et non 62 ans décale peu à peu les départs. Récemment, dans les deux degrés, le dispositif « parcours professionnel, carrière et rémunérations » (PPCR) a augmenté les taux de promotions à la hors classe et a créé la classe exceptionnelle. Des

enseignants ont ainsi décalé leur départ, pour bénéficier de ces promotions, d'où des nombres de départs plus faibles ces deux dernières années.

Le nombre de recrutements demeure supérieur à celui des départs à la retraite : ainsi pour 10 personnes parties en 2019, 16 ont été admises dans les premier et second degrés publics, 12 dans le premier degré privé et 14 dans le second degré privé ► **figure 5**. En 2019, ce ratio est un peu moins élevé qu'en 2018 pour le secteur public mais en hausse pour le secteur privé.

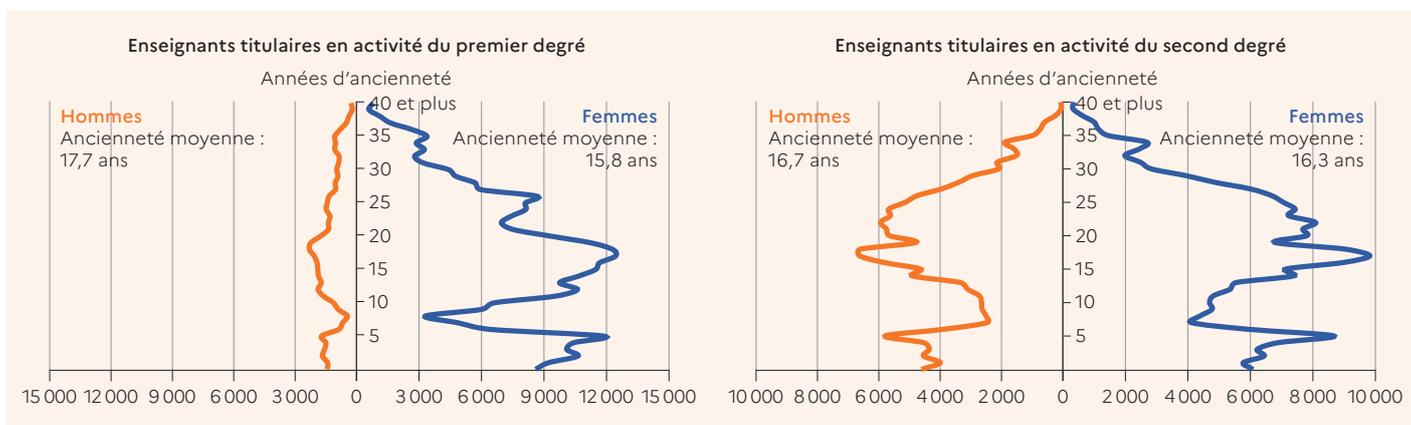
### Une forte augmentation du nombre de non-titulaires accompagnants d'élèves en situation de handicap

En 2019, hors apprentis, administration centrale et SIEC, 267 700 personnels non enseignants exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale, dont 78 % de femmes, dans une grande diversité de filières professionnelles, à l'image de leurs lieux d'exercice : écoles, collèges, lycées publics, services déconcentrés (rectorats et services départementaux) ► **figure 6**.

Les personnels d'encadrement, qui ont des fonctions de direction, d'inspection ou font partie de l'encadrement supérieur, (recteurs, inspecteurs généraux, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale) représentent 7 % des non-enseignants. Il s'agit de la seule filière professionnelle où la part des femmes et celle des hommes sont équilibrées.

Les effectifs les plus importants (66 %) sont ceux des agents dont les activités relèvent de la vie scolaire, les personnels d'éducation et ceux d'assistance éducative. Ces derniers, tous non-titulaires, comprennent les assistants d'éducation (AED) qui assistent les

#### ► 4 Ancienneté<sup>1</sup> en tant qu'enseignants fonctionnaires en activité dans le secteur public, en 2019-2020

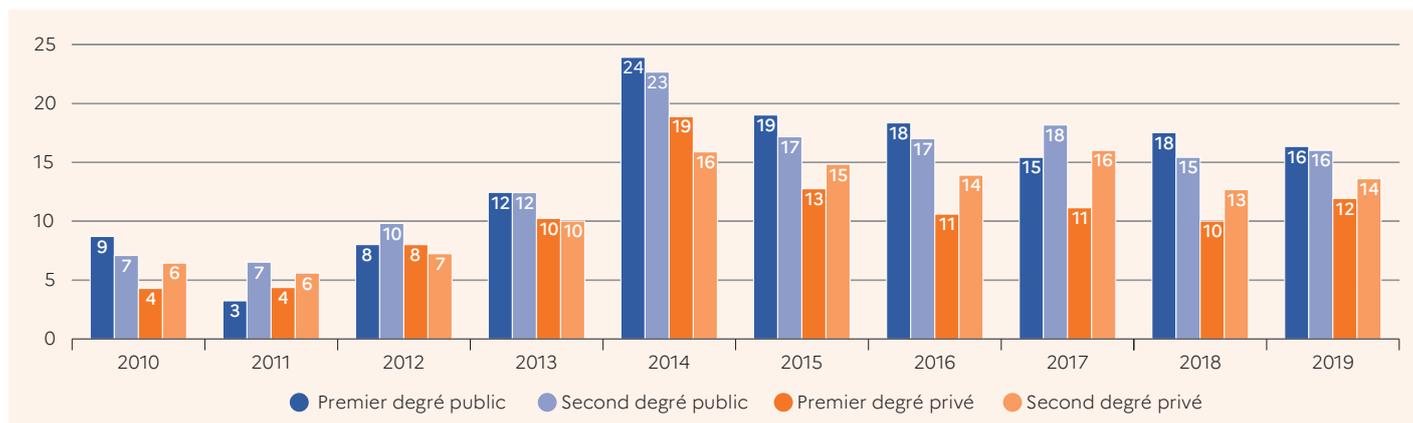


1. Une ancienneté d'un an en tant qu'enseignants fonctionnaires en activité correspond, pour les personnes concernées, à la seconde année dans l'Éducation nationale, la précédente étant l'année de stage.

Champ : Champ : France métropolitaine + DROM, personnels fonctionnaires appartenant à un corps enseignant du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

## ► 5 Nombre d'admis au concours pour 10 départs en retraite des enseignants.



**Lecture :** dans le premier degré public, pour 10 départs en retraite d'enseignants entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 30 septembre 2019, 16 enseignants ont été admis aux concours 2019.

L'année 2014 se distingue par une forte hausse du nombre d'admis, en raison de l'organisation exceptionnelle de deux sessions pour les concours externes dans le public et le privé.

**Note :** concours internes et externes. La session exceptionnelle de concours de 2014 est prise en compte, de même que les concours supplémentaires de Créteil. En revanche, la Nouvelle Calédonie n'est pas dans le champ des concours du premier degré public, le concours de professeur des écoles étant organisé par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et non le vice-rectorat. Le concours spécifique des instituteurs de Mayotte (existant jusqu'en 2016) n'est pas non plus comptabilisé.

Les recrutements réservés sont comptabilisés parmi les admis aux concours. Ces recrutements ont été mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire.

**Champ :** France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

**Sources :** MENJS-MESRI-DEPP, Systèmes de gestion Cyclades (à partir de 2019) et Ocean. MENJS-MESRI-DGRH, fichiers de fin de fonction des annuaires 2005-2013, Base statistique des agents (BSA).  
Réf. : Note d'Information, n° 20.50. © DEPP

## ► 6 Personnels des corps non enseignants en 2010-2011 et 2019-2020

|   | 2010-2011 | % femmes (2010-2011) | Effectifs 2019-2020 | % femmes (2019-2020) | % sur total (2019-2020) |
|---|-----------|----------------------|---------------------|----------------------|-------------------------|
| <b>Personnels d'encadrement</b>   | 16 659    | 44,8                 | 17 450              | 50,6                 | 6,5                     |
| <b>Personnels vie scolaire</b>  | 100 876   | 69,3                 | 176 844             | 79,6                 | 66,1                    |
| Titulaires  | 19 084    | 75,1                 | 19 146              | 79,3                 | 7,2                     |
| Non-titulaires <sup>1</sup>   | 81 792    | 68,0                 | 157 698             | 79,6                 | 58,9                    |
| <b>Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)</b>   | 70 197    | 85,2                 | 62 943              | 86,6                 | 23,5                    |
| Titulaires  | 63 965    | 85,0                 | 55 577              | 86,4                 | 20,8                    |
| Non-titulaires  | 6 232     | 87,1                 | 7 366               | 87,8                 | 2,8                     |
| <b>Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)</b>                        | 3 930     | 39,4                 | 10 454              | 55,1                 | 3,9                     |
| Titulaires  | 3 655     | 39,6                 | 9 219               | 55,3                 | 3,4                     |
| Non-titulaires  | 275       | 37,1                 | 1 235               | 54,2                 | 0,5                     |
| <b>Ensemble des non-enseignants, hors apprentis<sup>2</sup>, hors administration centrale et SIEC</b> | 191 662   | 72,4                 | 267 691             | 78,4                 | 100,0                   |

1. Les effectifs des non-titulaires sont sous-estimés en 2015-2016 et 2019-2020, tous les AESH n'étant pas présents dans BSA à la date d'observation du 30 novembre.

2. Les apprentis ne sont pas recensés avant 2015-2016.

**Champ :** France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps non enseignant rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre, hors apprentis, hors administration centrale et SIEC.

**Source :** MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2010 et 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.50. © DEPP

équipes pédagogiques dans les écoles et les établissements d'enseignement scolaire et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dont la mission est d'aider à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Les personnels féminins sont très largement majoritaires dans cette filière (80 %), dans des proportions équivalentes parmi les titulaires et les non-titulaires. Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent 24 % des non-enseignants. Leurs missions sont variées, telles que le pilotage et la mise en œuvre des politiques éducatives, le management, la gestion financière ou la santé scolaire. Il s'agit de la filière professionnelle la plus féminisée (87 %), quel que soit le statut des agents. Les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) représentent 4 % des effectifs des non-enseignants. Leur

poids a plus que doublé depuis 2010-2011. Cette évolution s'explique par l'intégration dans les corps de la filière recherche et formation en 2011-2012 des personnels de laboratoire de catégorie B et C relevant de l'éducation nationale. Dans cette filière professionnelle, la parité est presque atteinte avec 55 % de femmes. La part des femmes augmente dans toutes les filières professionnelles entre 2010-2011 et 2019-2020, mais dans des proportions variables. A l'exception des ITRF, la progression varie entre un point chez les personnels ASS, aux effectifs déjà largement féminisés et 10 points parmi les personnels de vie scolaire, où les assistants d'éducation et surtout les accompagnants des élèves en situation de handicap, sont majoritairement des femmes. Chez les personnels d'encadrement, majoritairement masculins en 2010-2011 (55%),

la part des femmes a progressé de 6 points sur la période. La filière professionnelle des ITRF peu féminisée en 2010-2011 connaît la plus forte croissance de la part des femmes (+16 points entre 2010-2011 et 2019-2020). Cette évolution s'explique par l'intégration en 2011-2012 des agents de laboratoire relevant de l'Éducation nationale, aux effectifs majoritairement féminins, au corps des adjoints techniques de recherche et de formation. L'augmentation des effectifs de titulaires parmi les non-enseignants varie en fonction de la catégorie hiérarchique dont ils relèvent. Le nombre d'agents de catégorie A a progressé de 4 % en 2019-2020 par rapport à l'année précédente, dans la poursuite de la tendance de la dernière décennie (+ 2,3 % par an entre 2010-2011 et 2018-2019). Cette hausse est en partie due à la création en 2017 d'un nouveau corps interministériel d'assistants de service social des administrations de l'État, classé en catégorie A, dans lequel ont été intégrés les assistants de service social auparavant en catégorie B. Par conséquent, le nombre d'agents de catégorie B a fortement baissé en 2019-2020 par rapport à l'année 2018-2019 (- 15 %). Les effectifs des personnels de catégorie C régressent de 2,6% en 2019-2020 par rapport à l'année précédente, dans la lignée des évolutions observées au cours de la dernière décennie (- 1,2% en moyenne annuelle en 8 ans depuis 2010-2011). Le nombre de non titulaires augmente fortement, uniquement tirés par la progression très rapide des AESH. ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 20.50, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)